

DOSSIER DE PRESSE

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE AU SOL COMMUNE DE BAUD, LIEUDIT QUINIPILY



LA TRANSITION ÉNERGETIQUE EN RÉGION BRETAGNE

Volontaire et précurseur, la Région Bretagne a signé en décembre 2010 le Pacte électrique breton, lequel vise à répondre durablement aux défis qui se posent à la péninsule, en termes de transition énergétique du territoire et de sécurisation de son alimentation électrique. Avec une production de 2,8 TWh d'énergies renouvelables en 2018, la région couvre 12,8 % de sa consommation électrique. *(Source Panorama de l'électricité renouvelable 2018)*

Avec une capacité installée de 1 571 MW, la Région Bretagne a remplie 43,6 % de son objectif de 3 600 MW fixé dans le pacte électrique breton. Grâce à cette capacité installée, elle continue sa progression dans le développement des énergies renouvelables.

En 2018, a été lancée une COP (Conférence des Parties) régionale, la « Breizh Cop » dont l'objectif est de fédérer toutes les parties prenantes (institutionnels, acteurs socio-économiques, citoyens) autour d'un projet commun en faveur de la transition écologique.

DE L'ÉNERGIE VERTE PRODUITE SUR UNE ANCIENNE CARRIÈRE

Quadran, acteur majeur du développement de la production d'électricité verte, est engagé depuis de nombreuses années aux côtés des collectivités et des acteurs économiques des territoires afin de valoriser les surfaces pouvant notamment accueillir du solaire photovoltaïque.

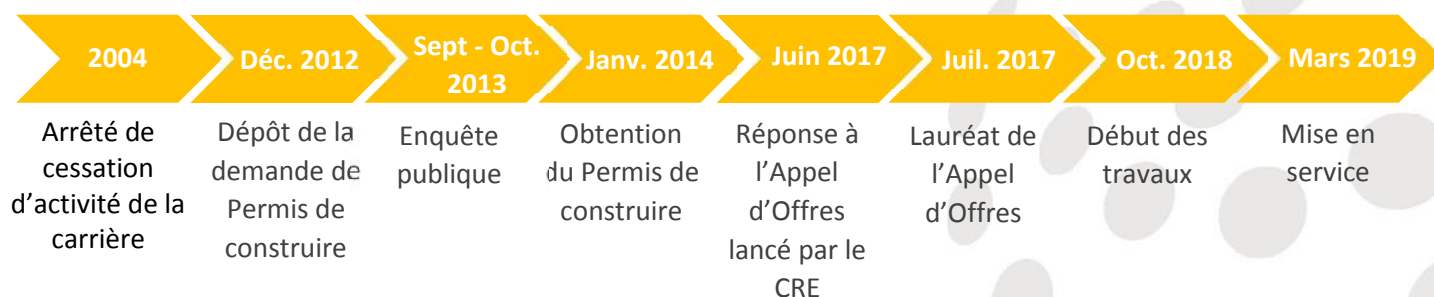
La centrale solaire de Quinipily est implantée sur un ancien site industriel ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - exploitation de carrière). La carrière de Quinipily, située sur la commune de Baud dans le Morbihan, fut exploitée de 1975 à 2001.

Suite à l'arrêt de l'activité, la carrière a été réhabilitée et, en parallèle, la déclaration de cessation d'activité a été souscrite par l'exploitant de la carrière, confortée par un avis favorable du maire de Baud en date du 17 mars 2004. Les documents ont été transmis à la Préfecture du Morbihan. Le 24 mai 2004, le Préfet du Morbihan a validé la déclaration de cessation d'activité sur la carrière située à Quinipily.

Les premiers contacts entre Quadran, les propriétaires des parcelles et la mairie ont débuté en 2010. Ces échanges ont permis de recueillir leurs premiers avis sur le projet de centrale solaire. La première promesse de bail a été signée deux ans plus tard, en 2012. La mairie de Baud et les propriétaires des terrains ont toujours soutenu le projet malgré la longueur du développement d'un tel projet.

Le 25 mars 2019, la centrale solaire de Quinipily est mise en service et produit ses premiers kilowattheures.

HISTORIQUE



CHIFFRES CLÉS

Les qualités environnementale et technique de cette centrale solaire ont été reconnues dans le cadre de l'appel d'offres de l'Etat diligenté par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et le projet a été lauréat le **28 juillet 2017**, permettant de bénéficier d'un tarif de vente de l'électricité compétitif sur 20 ans.

Surface clôturée	7 hectares
Puissance installée	4,5 MWc
Production	5,1 GWh/an
Consommation domestique de	4 400 habitants (<i>hors chauffage et eau chaude</i>)
Rejet de CO ₂ évité	1 700 tonnes/an
Mise en service	Mars 2019
Investissement	3,4 M€
Panneaux	14 592 panneaux monocristallins AU Optronics 305 Wc
Structures	456 tables de 32 panneaux chacune, sur pieux battus
Locaux techniques	39 onduleurs SUN2000 – 100KTL-HV décentralisés 2 locaux transformateur 1 poste de livraison

UN PROJET RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT

Pour chaque chantier mené, un suivi écologique est réalisé en amont et pendant le chantier afin de respecter la biodiversité du site et permettre de ne pas perturber la faune présente sur le site.

Pour la centrale de Quinipily, une **étude d'impact** sur l'environnement a été **réalisée** et jointe au dossier de demande de permis de construire. Elle comprenait notamment l'analyse des aspects biodiversité et la composante paysagère.



Au niveau naturaliste, on peut préciser que la zone ne présentait de par son ancienne activité aucun enjeu rédhibitoire. Les espèces identifiées sur le site de Quinipily (amphibiens, reptiles, oiseaux nicheurs) sont communes au niveau régional et national. L'étude d'impact a démontré que le projet ne portait pas atteinte à ces populations. Par ailleurs, un ensemble de mesures d'accompagnement et de suivi ont été définies lors de l'élaboration du projet. Une zone d'évitement a été mise en place pour préserver une plante d'espèce patrimoniale (l'élatine à six étamines). Quadran a également implanté une haie végétale et des *hibernaculum* (espace favorable aux lézards et batraciens) seront mis en place.

Quadran a privilégié l'entretien de la végétation grâce au pâturage ovin plutôt que le recours au fauchage mécanique.

Enfin, concernant le cycle de vie des éléments techniques de ces centrales photovoltaïques et notamment des panneaux, il faut savoir que **plus de 90 % des matériaux qui les composent sont recyclables**. En France, depuis août 2014, la gestion de la fin de vie des panneaux photovoltaïques est une **obligation légale**. En effet, les fabricants, les importateurs ou les revendeurs sont tenus de reprendre ces panneaux en fin de vie gratuitement. Ils sont également tenus de financer le traitement et la collecte de ces déchets, ce qui entraîne une éco-participation sur chaque nouveau capteur photovoltaïque vendu.

LA CONSTRUCTION



Le chantier aura duré 5 mois et il a fait appel à de nombreuses entreprises locales. Une vingtaine de personnes ont travaillé à la construction de cette centrale solaire.

LES RETOMBÉES D'UN TEL PROJET

Ce projet représente **un investissement d'environ 3,4 millions d'euros**. Il a généré des retombées pour de nombreuses entreprises françaises qui se sont vues confier les lots réseaux électriques, aménagements, clôtures, poste de livraison, étude de sol, transports et surveillance du site. Les lots aménagements, clôtures et poste de livraison ont été confiés à des entreprises locales. Les panneaux et les onduleurs ont été produits en Chine.

Ce projet permet également aux habitants de la commune et des communes aux alentours de profiter des retombées de cette centrale directement via **le financement participatif** lancé pour ce projet. Les souscripteurs qui ont mobilisé 203 000 € en ce début d'année, bénéficieront ainsi directement d'une rémunération de leur capital investi pendant 4 ans.

Également, en termes de fiscalité les retombées attendues prennent différentes formes :

- Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)
- Contribution Foncière des Entreprises
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- Taxe Foncière
- Taxe d'Aménagement

La fiscalité générée par le projet sera répartie, selon une clé de répartition précise, entre la commune d'accueil du projet, la Communauté de Communes, le Département et la Région.

LE PORTEUR DE PROJET

QUADRAN, ÉNERGÉTIEN DE RÉFÉRENCE

Acteur majeur de la production d'électricité d'origine renouvelable, Quadran est un pionnier de la transition énergétique en France métropolitaine et en outre-mer, présent sur 4 filières : éolien, photovoltaïque, hydroélectricité et biogaz.

Quadran mise sur la force de son implantation locale pour développer ses projets en étroite concertation avec les acteurs des territoires.

En 2018, Quadran a rejoint le Groupe Total dont l'objectif est de devenir la major de l'énergie responsable en se renforçant sur le marché de l'électricité et la production « bas carbone ».

Quadran ambitionne de devenir l'acteur de référence sur les territoires où il opère.

UN ACTEUR INTÉGRÉ ET MULTIFILIÈRES

Quadran est actif durant l'ensemble du cycle de vie d'une centrale électrique : depuis l'identification des sites jusqu'au démantèlement, en passant par les phases de financement, de construction et d'exploitation.



Fin 2018, Quadran exploite 262 centrales d'énergies renouvelables (dont 50 pour le compte de tiers) totalisant 768 MW (dont 685 MW bruts détenus et 83 MW exploités pour le compte de tiers). Elles permettent de produire 1 527 GWh/an d'électricité verte. C'est l'équivalent de la consommation annuelle de 1 300 000 personnes et une économie de 510 000 tonnes de CO₂ chaque année.

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE SOLAIRE

Quadran développe 4 types d'installations photovoltaïques : centrales solaires **au sol** et en **toiture, ombrières et solaire flottant**.

Fin 2018, Quadran exploite **180 centrales solaires** équivalant à **250 MWc**, dont près de 40 (37 MWc) pour le compte de tiers. Plus de 30 nouvelles centrales sont en construction en 2019.

Contact :

Quadran - Agence Grand Ouest
Les Salorges 1 - 15 Quai Ernest Renaud
44 100 Nantes

Directeur d'agence : Baptiste SIMON
06 04 59 99 40 • b.simon@quadran.fr

Chargée de communication : Elodie BILLEREY
04 67 32 63 35 • e.billerey@quadran.fr